

Fiche d'information

Informations sur la santé : transparence et compréhensibilité en ligne

De plus en plus de personnes consultent Internet pour s'informer sur la santé. Les personnes en situation de handicap y ont même recours plus fréquemment que la population dans son ensemble. Il est donc d'autant plus important que le contenu proposé soit de grande qualité, accessible à tous et facile à comprendre.

C'est pourquoi eHealth Suisse, l'organe de coordination de la Confédération et des cantons, recommande à tous les prestataires de services sanitaires de faire certifier la qualité, la crédibilité et l'accessibilité de leurs sites Internet par des institutions reconnues et spécialisées. La fondation [Health On the Net \(HON\)](#) constitue un choix adéquat pour certifier le contenu d'un site, tandis que la fondation [Accès pour tous](#) évalue l'accessibilité d'un site Internet et délivre le certificat « Access for All ».

Pour une meilleure compréhensibilité, les textes difficiles peuvent être traduits en « langue facile à lire ». Ce langage simplifié est destiné aux personnes en situation de handicap. Il existe différents services de traduction spécialisés dans la production de documents en langue facile à lire ou qui proposent des conseils.

Fondation *Health On the Net* HON (HONcode)

La fondation HON a été créée pour améliorer la qualité et la crédibilité des informations médicales en ligne destinées aux patients, aux médecins et aux professionnels du domaine médical, et pour en faciliter l'accès. HON est une organisation non gouvernementale reconnue au niveau international. Elle propose des certifications pour les sites Internet, les applications et les réseaux sociaux. La certification est payante et doit être renouvelée chaque année.

Le HONcode est le code de déontologie le plus ancien et le plus utilisé pour la certification des sites d'informations relatives à la santé. Il ne constitue pas un système de récompense et n'évalue pas la qualité des informations disponibles sur un site Internet. Il vise davantage à soumettre les développeurs de sites à des normes éthiques et à garantir que les utilisateurs puissent toujours identifier la source des données et l'intention du site.



Vous trouverez d'autres informations sur la fondation et la certification à l'adresse suivante : <https://www.hon.ch/fr/>.

Liste de contrôle suisse de l'accessibilité

La fondation Accès pour tous s'engage pour que les personnes en situation de handicap puissent accéder aux technologies et les utiliser. Initialement soutenus par des institutions pour aveugles, les besoins des aveugles et des personnes malvoyantes restent un élément central. Sur la base de sa certification, la fondation vérifie l'accessibilité des sites Internet, des applications Internet et les applications mobiles. Outre la certification, elle propose également des conseils et des cours. L'examen des sites Internet repose sur les règles internationales du *World Wide Web Consortium (W3C)* relatives à l'accessibilité du contenu Web, les *Web Content Accessibility Guidelines (WCAG)*.

Des informations sur la fondation Accès pour tous sont disponibles à l'adresse <https://www.access-for-all.ch/> (anglais et allemand).

Vous en apprendrez plus sur les WCAG ici : <https://www.access-for-all.ch/ch/richtlinien-barrierefreiheit/wcag.html>.



Langue facile à lire

La « langue facile à lire » est née suite à une revendication d'autodétermination. Elle a son origine aux États-Unis, où la notion de « [Easy READ](#) » a vu le jour. Ce registre de langue constitue une aide permettant aux personnes ayant des capacités de lecture limitées d'accéder aux informations en toute indépendance. Ces textes sont rédigés en traduisant en langue facile à lire des textes issus du langage quotidien, mais aussi du jargon administratif ou de la langue littéraire par exemple. Cette traduction s'effectue selon des règles spécifiques. De même, une présentation simple et claire permet de rendre les informations plus compréhensibles. Les textes en langue facile à lire peuvent être rédigés par une agence de traduction externe spécialisée ou, après une formation appropriée, par l'auteur lui-même.

Plus d'informations sur la langue facile à lire :

<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/themes-de-l-egalite/e-accessibility-/communicationnumeriqueaccessible2/langue-facile-a-lire.html>.



Vous trouverez les adresses des bureaux de traduction spécialisés en langue facile à lire dans la [Fiche d'information du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées](#).